



COMMUNE DE VINZIER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté N° 2017-46 du 21/09/2017, une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté de Vinzier est prescrite. Elle se déroulera à la Mairie de Vinzier, du **Mardi 17 Octobre 2017 à 14h00 au Vendredi 17 Novembre 2017 à 17h00** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et le **Samedi 4 novembre 2017 de 09h00 à 12h00** pour une durée de 32 jours.

Monsieur Léon DEPREZ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, en Mairie de Vinzier. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Elles pourront également être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : **MAIRIE DE VINZIER 1 Place de la Mairie 74500 VINZIER**. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête publique tenu à disposition à la Mairie ;
- sur internet à l'adresse suivante : http://www.vinzier.com/plu-revision-2017-2018/contenu_4579.html. Le public pourra formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : pluenquetepublique@vinzier.com

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en Mairie de Vinzier les :

- **Mardi 17 Octobre 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **Jedi 26 Octobre 2017 de 09h00 à 12h00,**
- **Samedi 4 Novembre 2017 de 09h00 à 12h00,**
- **Mardi 7 Novembre 2017 de 16h00 à 19h00,**
- **Vendredi 17 Novembre de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Vinzier et sur internet à l'adresse suivante : http://www.vinzier.com/plu-revision-2017-2018/contenu_4579.html, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Fait à Vinzier, le 29/09/2017
Le Maire, Marie-Pierre GIRARD

